

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/10/2023

Référence
43_2023

Objet de la délibération
Droit de préférence sur 3 parcelles de bois

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	9	11

Date de la convocation
11/10/2023

Date d'affichage

Vote
MAJORITE
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 18/10/2023

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023 et le 18 Octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, PIART Steve, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc

Excuses séance: Excusé(s) ayant donné procuration : MM : CANARD Stéphane à Mme DONGE Christine, VANZELLA Yoann à M. SONZOGNI Jean-Luc

Absents séance:

Absent(s) : MM : ANTOINE Jérôme, GAVAZZI Romain, LEBLANC Éric

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Objet de la délibération : **Droit de préférence sur 3 parcelles de bois**

Suite à la vente de 3 propriétés boisées sur le territoire de la commune de Sormonne, parcelles ZB64 de 1HA 55a 50ca ; ZA5 pour 26a 67ca ; 0A197 pour v16a 89ca.

Vu l'article L.331-24 du code Forestier la commune a un droit de préférence sur l'acquisition de ces parcelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préférence.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/10/2023
Le Maire
François DENEUX